

Elsass Journal

« RELATION », UNE TRIBUNE CITOYENNE POUR DIRE L'ALSACE



TRANSFRONTALIER • RHIN SUPÉRIEUR

LES JEUNES DE LA RÉGION DE COLMAR ET LE TRAVAIL FRONTALIER, QU'EST-CE QUI COINCE ? par Vincent Goulet **Page 6**

SOMMAIRE

CULTURE

Bêtisier alsacien ou de l'hostilité au bilinguisme. Faut-il en rire ou en pleurer ?

par Pierre Klein **P.2**

Communiqué présidentielle 2017
par Associations **P.2**

Mots en question, question de mots : l'allemand et le français
par Pierre Klein **P.3**

POLITIQUE

Lettre à un jacobin impénitent
par Patrick Kintz **P.4**

Lettre aux candidat.e.s à la Présidence de la République
par Tangi Louarn, ELEN **P.4**

EUROPE

Escapade en terre Sorabe
par Chantal Uhring **P.5**

TRANSFRONTALIER

Le curieux cheminement des péages allemands qui frapperont nos frontaliers
par Alain Howiller **P.5**

Alsace, de quelques principes généraux
par Pierre-Peter Meyer **P.7**

ASSOCIATIONS

Entre maillage et détricotage !
par Claude Froehlicher, ELTERN ALSACE **P.7**

Agenda • Tables Rondes
« Se sentir bien à l'école, au collège, au lycée »
par APEPA **P.7**

ÉDITION

L'Alsace est morte ! Vive l'Alsace !
Du jacobinisme vers l'union dans la diversité
par Pierre Klein **P.8**

Directeur de publication Pierre Klein – klein-pierre0536@orange.fr
Mise en pages Christophe Boudot-Wolf – cboudotwolf@gmail.com
Rédacteurs EJ No 5 – Pierre Klein, Patrick Kintz, Chantal Uhring, Alain Howiller, Pierre-Peter Meyer, Vincent Goulet, Tangi Louam, Claude Froehlicher ELTERN Alsace, APEPA

Nous contacter ICA 2010, 3 rue du Hohwald F-67230 Huttenheim
Courrier des lecteurs info@elsassjournal.com
 Vous pouvez également commenter tous nos articles en ligne sur notre site web
 www.elsassjournal.com – Ce bulletin associatif est une publication ICA – www.ica2010.fr

BILINGUISME

BÊTISIER ALSACIEN OU DE L'HOSTILITÉ AU BILINGUISME FAUT-IL EN RIRE OU EN PLEURER ?

■ "Il y a des gens qui s'imaginent qu'en Alsace c'est libérer les enfants que de les laisser parler l'alsacien. Ce serait à mon avis un non-sens, car ce serait retourner à l'homme des cavernes".

Propos tenus par un Inspecteur de l'Éducation nationale en 1973, in PK, La question linguistique alsacienne de 1945 à nos jours, Salde, Strasbourg, 1998

■ "Un enseignement de l'allemand ne peut convenir à côté de la frontière".

Madame GOMIS, Inspectrice des écoles maternelles, 1969, in L'Alsace, dir. PK, Éditions d'Organisation, Paris, 1981

■ À propos de la réintroduction du bilinguisme à l'école primaire : "... Nous voyons par exemple que, dans les écoles supérieures, on ne débute avec l'enseignement d'une langue étrangère qu'après l'accomplissement de l'âge de 11 ans. Pour quelle raison alors l'enfant, auquel les parents pour des raisons matérielles ne peuvent pas donner une instruction supérieure, doit être traité autrement ?

M. Sorgius, séance du Conseil Général du 23 avril 1947

■ "Vous voulez que notre province soit peuplée d'Alsaciens parlant avant tout très bien le français, mais ayant également une connaissance de l'allemand... Vous devez faire confiance à la France pour que son gouvernement trouve un système qui ne brime rien et n'abandonne personne".

Monsieur le Préfet, séance du Conseil Général du Bas-Rhin, 25 avril 1947

■ "Nous voulons défendre un bilinguisme qui permet à nos enfants de passer sans heurt du français à l'allemand, de réfléchir indifféremment dans l'une ou l'autre des langues... Nous ne désirons pas d'enseignement de la langue allemande ni dans les écoles maternelles ni dans les trois premières années de l'école élémentaire".

Monsieur Deininger, séance du Conseil Général du Bas-Rhin, 8 novembre 1971

■ "Permettez-moi, très amicalement, de vous mettre en garde contre le terme alémanique, car rien n'est prouvé à ce sujet. J'aimerais simplement vous dire qu'en ce qui me concerne je ne sens pas la moindre trace de culture alémanique. Il y a des générations de 1700 à 1850 qui n'ont aucune trace de culture alémanique. D'autres ont peut-être subi le joug germanique, mais il n'est pas question de culture alémanique".

Monsieur Grossmann (qui parle un dialecte alémanique), séance du Conseil Général du Bas-Rhin, 12 juin 1972

■ "J'ai le regret de vous faire connaître que les récentes instructions ministérielles relatives à l'introduction de l'enseignement de l'allemand à l'école primaire ne me permettent pas de donner un avis favorable à votre proposition d'ouverture d'un cours d'allemand à l'école primaire de Mundolsheim".

L'Inspecteur d'Académie, 26 septembre 1972 in PK, La question linguistique alsacienne de 1945 à nos jours, Salde, Strasbourg, 1998

■ "Nous avons déjà assez de difficultés comme ça avec l'initiation au français... De toute façon, il est trop difficile d'apprendre en même temps deux langues... Nous sommes en France, nous vivons dans un système français... Le dialecte rend de mauvais services...".

in PK, La question linguistique alsacienne de 1945 à nos jours, Salde, Strasbourg, 1998

■ "Je suis contre, parce que l'introduction d'une autre langue compromettrait l'équilibre psychologique de nos enfants... De toute façon, nous sommes tous des déracinés...".

in PK, La question linguistique alsacienne de 1945 à nos jours, Salde, Strasbourg, 1998

■ "Le dialecte, c'est aux parents de le transmettre. L'école est là pour enseigner le français".

Une inspectrice de l'Éducation nationale, 1976 op. cit.

■ "Il faut que le français devienne la langue maternelle de tous les petits... Il n'est pas souhaitable que vous fassiez usage de l'alsacien dans vos dialogues avec eux".

Une inspectrice de l'Éducation nationale, 1976 op. cit.

■ "Pour nous, ce qui compte avant tout, c'est l'égalité des chances dans la conquête de la langue française. Oui, l'égalité des chances, c'est l'objectif n° 1 ! La maternelle est la clé de la démocratisation !

Une institutrice, 1976 op. cit.

■ "Le conseil général (du Bas-Rhin), dans sa séance du 18/12/1978, s'inquiète de la régression du parler dialectal. Pour enrayer cette tendance dangereuse, il décide : l'étude de modalités de soutien à l'initiation éventuelle du dialecte à la maternelle...".

Compte rendu de séance

■ "Je dois tout d'abord de vous préciser que le dialecte alsacien n'a jamais été la langue maternelle des Alsaciens et que seule la langue française est reconnue comme telle".

André Bord, Président du Conseil Général du Bas-Rhin, 1979 L'Alsace les Édit. d'Org. 1981

■ "Je tiens à vous exprimer ma pensée qui est aussi celle de bon nombre d'enseignants, je crois. Votre acharnement à vouloir imposer un bilinguisme généralisé en Alsace est purement scandaleux, car il constitue une atteinte grave à la liberté individuelle. Vous êtes bien contraints de constater que de telles manœuvres sont vouées à l'échec dans une nation où l'esprit de liberté, de libre-arbitre prime tout. Sous prétexte de défendre un patrimoine linguistique, expression très en vogue, vous en venez à des pressions insupportables... Le folklore, le dialecte, les patois, c'est charmant, qu'ils demeurent... Si le temps les faits disparaître, il faudra s'y résigner...".

Une directrice d'école primaire, 1981, Les cahiers du bilinguisme

■ "Un homme entre 40 et 45 ans m'a arraché le micro des mains, m'a donné un coup et a dit qu'on est en France et que je dois m'arrêter de parler boche, espèce de sale boche...".

S. Villanueva, lors d'une émission dialectale, Radio Dreyeckland, 1984 op. cit.

■ "Est-il possible, dans un esprit détendu et amical, de demander... aux Alsaciens de faire l'effort de parler français ?".

Centre Médical MGEN, Trois-Epis, 1984 op. cit.

■ Vous avez bien voulu me transmettre une lettre que vous a adressée _____, le Président du Comité pour l'Enseignement obligatoire de la Langue et de la Culture régionales en Alsace. Je conviens avec vous qu'il n'est pas possible d'envisager de rendre obligatoire un tel enseignement...".

Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'Éducation nationale, 1985 op. cit.

■ "On retrouve les fameux quatre S de Riehm : Sprache, Sitte, Siedlung, Stamm (en langage "goetschien", cela se traduit par bilinguisme, "valeurs", bretzel et colombages)".

Georges Bischoff, in Saisons d'Alsace n°129

■ "Mais le centrisme alsacien chrétien-social s'est dilué, miné de l'intérieur par l'émergence d'un discours régionaliste à consonance identitaire quasi ethnique de type Blut und Boden (notre langue, notre culture)".

Bernard Reumaux, in Saisons d'Alsace n°129

■ "Le vote Le Pen, parmi d'autres raisons, s'explique par le rapport trouble de l'Alsace à son histoire, par l'exacerbation récente et artificielle d'une "identité" bâtie plus sur ce qui sépare que sur ce qui rapproche, par l'effritement de quelques valeurs alsaciennes : la générosité et la solidarité".

Bernard Reumaux, in Saisons d'Alsace n°129

Notes rassemblées par Pierre Klein ■

COMMUNIQUÉ PRÉSIDENTIELLE 2017

■ Dans quelques jours, les Français seront appelés à élire un nouveau Président de la République. Les associations signataires du présent communiqué constatent que l'Alsace n'a rien à attendre, quant à une défusion du Grand Est, de ce scrutin, puisqu'aucun des candidats à cette élection ne s'est engagé pour renforcer la démocratie régionale et plus particulièrement pour redonner à l'Alsace une existence institutionnelle. Nous n'avons donc aucune recommandation à faire, mais chacun connaît notre engagement pour les valeurs démocratiques et le renforcement de l'Europe. À l'occasion des élections législatives, nos associations attendent des candidats une position claire sur la sortie de l'Alsace du Grand Est et un engagement ferme pour une Région Alsace disposant d'un statut et des compétences lui permettant de gérer ses besoins propres dans le cadre d'une véritable régionalisation. Nous les solliciterons par des propositions concrètes. **CULTURE ET BILINGUISME D'ALSACE ET DE MOSELLE (CUBI) – CLUB PERSPECTIVES ALSACIENNES (CPA) – INITIATIVE CITOYENNE ALSACIENNE (ICA) – FOYER DE L'ÉTUDIANT CATHOLIQUE (FEC) – FONDS INTERNATIONAL POUR LA LANGUE ALSACIENNE (FILAL) – ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES (OMA) – BALDECK CHRISTELLE (LES ALSACIENNES UNIES) – HEIMTSPROCH UN TRADITION – ABCM-ZWEISPRACHIGKEIT ■**

DES MOTS ET DES LANGUES

MOTS EN QUESTION, QUESTION DE MOTS : L'ALLEMAND ET LE FRANÇAIS

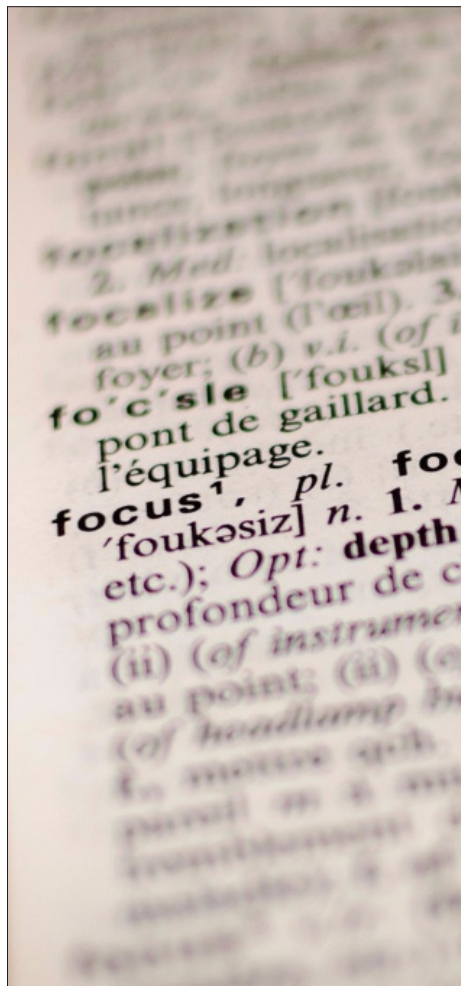
■ L'allemand

Le terme « **deutsch** » (= allemand) apparaît pour la première fois en 786 sous la forme latine **theodiscus** dans un texte de Georg von Ostia. Il trouve son origine dans l'adjectif francique de l'ouest **theudiska** (theudo=Volk : theudiska=populaire, ce qui appartient au peuple). Il réapparaît en 788 au Reichstag (Diète) zu Ingelheim, où il est question de **theodisca lingua**. Puis en 813, lorsque Charlemagne demande au clergé de ne plus prêcher uniquement en latin, mais aussi dans les langues romane et tudesque, in **rusticam Romanam linguam aut Theodiscam**. **Theodiscus** ne devait être initialement employé que par les clercs et que pour désigner ce qui est populaire, en l'occurrence la langue populaire, c'est-à-dire le germanique de l'Ouest (= bas-allemand + haut-allemand). Par ailleurs, à partir du IXe siècle apparaît dans la langue populaire et dans toute l'Europe centrale le terme **frencisg** (=francique). Ainsi, Otfrid von Weissenburg utilise **frencisg** dans son **Evangelienbuch** pour qualifier la langue dans laquelle son œuvre est écrite et **theodiscus** dans le commentaire qu'il en fait en latin. Parler le **theodicus** (=deutsch) veut donc dire parler comme parle le peuple. À partir de la fin du IXe siècle, **theodiscus** est peu à peu remplacé par **teutonicus** et **teutonia**. La **teutonia** peut être considérée comme une nation culturelle fondée sur le sentiment de l'appartenance commune et englobant l'ensemble linguistique et culturel allemand. Elle est préexistante aux États. Au début du XIe siècle apparaît en francique de l'Est le terme **diutisc**. Comme **theodiscus** et **teutonicus**, **diutisc** et sous sa forme moderne **deutsch** (=allemand), constitue le terme générique pour désigner la langue de tous les pays ou régions de la **teutonia**, qu'elle qu'en soit la forme régionale, austro-bavaroise ou alémanique, francique ou saxonne... parce que chacune de ces formes est issue du germanique de l'Ouest. Il définit dès l'origine la langue de tout un ensemble. Voilà pourquoi l'alémanique et le francique d'Alsace ou allemand dialectal d'Alsace ou encore « **Elsasserditsch** » sont qualifiés d'allemands, parce qu'inscrits d'emblée dans ce schéma, à l'instar de l'alémanique en Pays de Bade ou en Suisse et du francique en Palatinat... parce qu'ils se situent tous dans l'aire dialectale de l'allemand. Voilà pourquoi l'Alsace, avant de devenir bilingue et peut-être un jour monolingue française, est une région de langue allemande. Cependant, au cours du même siècle, les termes **thiudisca** et **diutischemi** apparaissent pour la première fois pour désigner le pays : **thiudisca liude**, **diutischemi lande**. Puis le terme **diutischin** est employé pour signifier la langue, le peuple et le pays (concepts politiques) : **diutischin sprechin**, **diutischin liute**, in **diutischin lande** (Annolied 1090). **Diutischin** donnera **teutsch** puis **deutsch** qui seront, au cours des siècles suivants, de plus en plus utilisés au détriment de **frencisg**, auquel ils finiront par se substituer. Ils prendront une connotation identitaire de plus en plus forte, surtout à partir de 1500, autour de l'Empereur Maximilian et, en particulier, chez les humanistes alsaciens. À partir du XVIe siècle, l'aire dialectale allemande adopte définitivement une forme écrite commune, une langue de culture de référence, une koïnè, à savoir le haut-allemand (**Hochdeutsch**), l'allemand moderne ou littéraire ou encore standard. Là aussi l'Alsace s'inscrit d'emblée et pour les siècles à venir dans ce schéma. Voilà pourquoi l'allemand, qu'il soit standard ou dialectal, est la langue régionale d'Alsace et, conséquemment, une des langues de France. De nos jours le terme **deutsch** désigne la langue de tous les pays de langue allemande, mais il ne désigne le pays et la nation que pour la seule Allemagne (**Deutschland**). Les termes français allemand

et Allemagne viennent respectivement du latin **alamanus** et **alemania**. En français, tous les Allemands sont donc des Alamans et l'Alémanie est toute l'Allemagne. Comme en Alsace, toute l'Allemagne est encore improprement qualifiée de pays souabe (**s Schwoweland**) et tous les Allemands sont souvent appelés les Souabes (**d'Schwowe**).

■ En conclusion

Le mot (générique) allemand désigne tous les dialectes, qu'ils soient bavarois, saxons, suisses, alsaciens... et le standard.



■ Le français

Le terme « **français** » apparaît pour la première fois sous la forme latine **franci** tirée du germanique **frank** (= libre). Il désigne les Francs installés sur la rive droite du Rhin, in **francia**, territoire primitif des francs (selon Saint Jérôme).

Après la chute de l'Empire Romain, l'expansion germanique et les conquêtes franques, deux nouvelles **francia** font leur apparition, d'une part, la petite France (= **francia**), le pays des Francs, aux contours variables, compris entre Somme et Loire (base de la Neustrie, du duché de France, du domaine royal, de l'île de France et, bien plus tard, de la France), et d'autre part, la grande France, les pays dominés par les Francs, espace politique plus étendu appelé **regnum Francorum**,

royaume des Francs (en allemand : **Frankenreich**, empire des Francs). Son roi est appelé **rex Francorum**, roi des Francs.

À partir du IXe siècle, l'expression latine **lingua romana** est utilisée pour signifier la langue parlée par le peuple et, à partir du XIIIe siècle, les expressions latines **lingua gallica** ou **galliana** et **lingua d'oïl** pour la langue parlée par le peuple au nord de la Loire, par rapport à la **lingua d'oc** parlée au Sud. La langue d'oïl est composée du picard, du normand, du lorrain, du wallon, du francien...

Le mot **franceis**, nom et qualificatif d'où sortirent Français et français, fait son apparition en 1080 dans la chanson de Roland, donc en anglo-normand (manuscrit d'Oxford). Vers la fin du XIIe et au début du XIIIe siècle, il commence à remplacer **franci**. Le paradoxe, qui n'en est pas un, voudra que les Francs de l'Est désigneront aussi, pour un temps, leur langue du nom de **frencisg**, l'équivalent allemand de **franceis**. De **frencisg** sortira **fränkisch** (=francique, une forme d'allemand), la langue des rois mérovingiens et carolingiens.

Après plusieurs partages du royaume des Francs, quatre **francia** se distinguent : la **francia** ou petite France, la **francia** de l'Ouest ou **francia tota** (base de la France actuelle), la **francia** de l'Est (future Allemagne) et une **francia media** de courte existence. Des complexités homographes s'installent durablement à propos de toutes ces **francia**, en particulier entre les notions très souvent confondues de petite France et France de l'Ouest. Elles en induisent d'autres au niveau de la langue. En effet, **franceis**, puis **françois** (à partir du XIIe siècle) et **lingua gallica** désignent tantôt le seul dialecte de l'île de France, tantôt la langue parlée dans toute la partie septentrionale de la France actuelle (au nord de la Loire). Ces confusions s'ancreront durablement dans les esprits, même si en 1254, le **rex Francorum** (roi des Francs) devient officiellement le **rex Franciae** (roi de France).

La France moderne est en marche. La petite France absorbe, peu à peu, la grande France et lui impose son modèle linguistique, culturel, social, politique, administratif, religieux... Tout ce qui n'est point français, c'est-à-dire franco-parisien ou île de Francien a vocation à le devenir, puisque ce tout appartient à la (petite) France. L'histoire de France est, à cet endroit, l'histoire d'un impérialisme, d'une sorte de colonialisme intérieur, d'un État, préexistant à la nation, qu'il va former selon le principe de l'unité dans l'uniformité, notamment linguistique.

À partir du XVIIIe siècle **français** se substituera à **françois**.

Et ce n'est qu'en 1889 que l'on trouvera un nom au dialecte de l'île de France, à savoir le **francien**.

Le français prend véritablement son essor lorsque le **françois** n'est plus le **francien** dont il est issu, mais la langue du roi et de l'administration et la langue de culture de référence, d'abord au nord de la Loire, puis dans toute la France et plus loin encore. Cela commence théoriquement au XIIIe siècle et s'impose véritablement au XVIe siècle. L'histoire de la langue française est intimement liée à l'histoire de la France.

■ En conclusion

Le mot français ne désigne à l'origine qu'un dialecte parmi d'autres de la langue d'oïl, le **françois** ou **francien**. Un dialecte qui deviendra la langue de tout le territoire français. Le picard, le lorrain, le champenois, le bourguignon... sont certes français, mais ils ne sont pas du français...

Pierre Klein ■

LETTRÉ OUVERTE

LETTRÉ À UN JACOBIN IMPÉNITENT

Je vous remercie de m'avoir envoyé votre longue analyse relative à la dénomination du Conseil culturel d'Alsace.

J'ai lu attentivement vos propos et vous avoue – mais ne le répétez pas trop fort – que je lis un texte aussi long sur ce sujet pour la première fois.

Cela pour vous dire que je trouve le débat que l'on retrouve dans la **discussion autour de la mention à apposer sur les panneaux indicateurs à l'entrée de notre ville (Strasbourg – Straßburg – Strossburi)** incompréhensible, dérisoire et passionnel.

Avant d'aborder ces trois points, je voudrais préciser que je n'ai aucune compétence dans les domaines linguistique, artistique, philosophique ou historique. Je suis donc comme l'immense majorité de nos concitoyens sauf à me reconnaître d'un attachement viscéral à notre région, et plus encore à la ville de Strasbourg, même si, et peut-être d'autant plus que j'ai passé une partie de ma vie professionnelle en "vieille France".

■ Donc incompréhensible

En effet, que le génial Arnold, l'immense Weckmann, le regretté Germain ou l'excellent Roger Siffer aient écrit en dialecte ne me paraît pas un argument pour évacuer "allemand standard" comme référence scripturale. Ce sont des artistes dans leur domaine et cette

façon de faire reste minoritaire.

Mes parents, d'extraction plus que modeste, avec lesquels je n'ai jamais parlé en français (ni en allemand...) étaient, à leur niveau, parfaitement bilingues. Lorsqu'ils communiquaient avec la famille éloignée géographiquement (c'est-à-dire jusqu'à Graffenstaden ou dans le Kochersberg !), ils écrivaient dans la langue de Goethe (pas dans son style...) !!! L'édition "bilingue" des DNA que nous n'avions pas à la maison est bien en allemand...

Lorsque le recteur Deyon a formalisé sa définition en 1985 (et qui est toujours reproduite sur le site de l'OLCA), je n'y ai vu que la reconnaissance (très tardive due aux réminiscences de la 2e guerre) d'une évidence. Je m'en tiens toujours là...

■ Ensuite dérisoire

Que changerait à la face du monde l'ajout de deux mots écrits en langue allemande pour notre Conseil culturel ?

N'y aurait-il pas pour notre commission "transfrontière" (il faudra trouver une dénomination plus seyante) un avantage lorsqu'on entrera en contact avec nos voisins du pays de Bade ou de Bâle ?

Je voudrais réagir sur deux affirmations de votre part (alors que je peux avaliser tout le reste... en arrivant à une conclusion différente...).

« La situation de l'alsacien est aujourd'hui comparable au *Schwytzerdütsch* ». Là, je ne comprends pas : le dialecte suisse allemand

est beaucoup plus parlé que le nôtre. J'ai même assisté à un séminaire de fiscalité à l'université de Bâle en dialecte et j'ai eu du mal à suivre !

« Il est difficile d'imaginer qu'un jour l'allemand puisse devenir une langue nationale en France à côté du français ». Mais où avez-vous vu cela ? Qui demande cela ?

■ Et enfin passionnel

Je constate et déplore la continuation de débats enflammés qui me lassent. Pour cette raison, j'ai soigneusement évité de m'inscrire dans la commission "politique linguistique". Je ne comprends pas le débat... puisque la cause me paraît entendue. Je trouve la discussion stérile vu le peu de répercussions concrètes. Je constate que d'excellents esprits se chamaillent (parfois durement) ce qui m'inquiète : les disputes théologiques (encore un domaine où je suis incompétent) ouvrent trop souvent sur de vraies guerres (de religion...).

Et mon ascendance helvétique (que je m'attribue sans preuve) me recommande une obligation de réserve.

Par contre, comme le disait déjà TERENCE (poète latin du 2e siècle avant notre ère) "rien d'humain ne m'est étranger". C'est pour cette question que je m'interroge sur l'incendie linguistique en question. Pour moi qui considère le débat clos, je ne vois qu'une solution : la dispute n'est pas le constat de l'utilisation de l'allemand standard dans l'écrit

régional, mais le ressenti collectif et individuel des Alsaciens.

Et là, je convoque Frédéric HOFFET et sa "Psychanalyse de l'Alsace". Comme vous le savez, il était tout sauf psychanalyste... et pourtant !!! Et cela n'a rien à voir avec une psychanalyse de hall de gare.

Là aussi tout est dit et il serait présomptueux de ma part d'ajouter quoi que ce soit.

Sur le plan individuel, il n'est pas interdit de penser que des attitudes, des prises de position incompréhensibles pour les autres, trouvent leur source, leur explication dans l'inconscient de chacun, refoulé depuis la prime enfance...

Beaucoup d'Alsaciens aujourd'hui d'âge mûr ont été naguère encore traités de "boches" et se croyaient coupables d'avoir à porter l'infamie d'un régime honni. Et pour s'évader de cette chape de plomb, la défense consistait en un super-patriotisme...

Vous savez tout cela et l'analyse n'est pas de moi.

Pour ma part, quand j'étais victime de certains propos, je demandais simplement à son auteur : "mais pourquoi dis-tu cela ? Que cherches-tu à démontrer ?" Et tout s'arrêtait là...

■ Ah la psychanalyse !!!

Merci, cher Monsieur, de m'avoir lu...

Patrick Kintz ■

ELEN, RÉSEAU EUROPÉEN POUR L'ÉGALITÉ DES LANGUES (EUROPEAN LANGUAGE EQUALITY NETWORK)

LETTRÉ AUX CANDIDATE.S À LA PRÉSIDENTIE DE LA RÉPUBLIQUE

6 objectifs pour une République des territoires, plurielle, respectueuse des droits humains fondamentaux de ses diverses composantes.

Madame, Monsieur,

Au moment où les citoyens sont appelés aux urnes pour élire le président de la République, les mouvements de la société civile regroupés au sein du Réseau Européen pour l'Égalité des Langues, acteurs de la diversité linguistique et culturelle de la métropole comme d'outre-mer, interrogent la conception même de la République française. Représentant plusieurs millions de locuteurs et plusieurs centaines de milliers d'adhérents associatifs, ils vous appellent à vous prononcer sur 6 objectifs essentiels en fin de courrier.

De la monarchie à l'Empire et à la République, la France s'est pensée comme une entité unique et uniforme niant la diversité des territoires, bafouant les droits de peuples conquis par la guerre, assujettis par la colonisation, déportant des populations réduites en esclavage ou soumises au code de l'indigénat. Sous toutes les latitudes, et d'abord en métropole, la France a voulu faire disparaître les langues et les cultures différentes pour ne faire qu'un seul peuple. Sous couvert d'unité, le concept « d'unicité du peuple français », reste encore à ce jour la doctrine de l'État qui « ne reconnaît que le peuple français » de langue et d'identité françaises et refuse de fait de reconnaître l'existence des droits humains fondamentaux des citoyens qui se revendiquent de langues et de cultures différentes, mais qui composent tout autant la République française et ont droit au même respect de leurs identités, de leurs langues, de leurs cultures, de leurs histoires.

Une exigence du Conseil de l'Europe pour les droits humains, la démocratie et l'État de droit – Cette absence

de reconnaissance émane d'une idéologie « raciste », comme l'a rappelé à la France, le 1er mars 2016, la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance qui définit ainsi le racisme : « on entend par « racisme » la croyance qu'un motif tel que la « race », la couleur, la langue, la religion, la nationalité ou l'origine nationale ou ethnique justifie le mépris envers une personne ou un groupe de personnes ou l'idée de supériorité d'une personne ou d'un groupe de personnes ».

Une exigence des Nations Unies mettant en cause l'absence de droit opposable – En juin 2016 lors de l'examen de l'application par la France du Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels, ratifié en 1980, les Nations Unies viennent encore une fois de demander à l'État français de reconnaître et de promouvoir le droit des personnes appartenant à des groupes linguistiques régionaux ou minoritaires et les peuples autochtones, dans la vie privée comme dans la vie publique, dans les régions où les langues régionales sont traditionnellement parlées, ce qui implique notamment de jouir « de leurs formes d'éducation, de leurs langues, de leurs moyens de communication (presse, radio, télévision, internet, etc...) ».

Une exigence de l'UNESCO – La France a impulsé puis ratifié en 2005 la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles qui affirme l'égalité de dignité de toutes les cultures, dont font partie les langues, y compris celles des personnes appartenant aux minorités et celles des peuples autochtones.

Une exigence des principes fondamentaux de l'Union européenne – avec l'article 2 du traité de Lisbonne qui affirme que « l'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des

droits des personnes appartenant à des minorités » ; – avec l'article 21 de la Charte des droits fondamentaux qui interdit « toute discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, l'appartenance à une minorité nationale ».

Malgré ces principes affirmés, le défaut de respect des droits humains fondamentaux concernant les « groupes linguistiques régionaux ou minoritaires et les peuples autochtones » et notamment la non ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires et de la Convention cadre sur les droits des minorités nationales, empêcheraient la France, membre fondateur de l'Union européenne, d'y adhérer aujourd'hui. [...] Lire la suite sur www.elsassjournal.com

Les organisations signataires représentant les coordinations territoriales réunies par ELEN, Réseau Européen pour l'Égalité des Langues : **Alsace** : Culture et Bilinguisme d'Alsace et de Moselle - René Schickele Gesellschaft ; Initiative Citoyenne Alsacienne – **Bretagne** : Kevre Breizh, Coordination des associations culturelles de Bretagne – Bertègn Galèzz (gallo) – **Catalogne** : écoles la Bressola – **Pays Basque** : Euskal Konfederazioa – **Occitanie-Pays d'Occ** : Institut d'Estudis Occitans – **Corse** : Parlemu Corsu – **Pays d'Oïl** : Défense et Promotion des Langues d'Oïl (gallo, champenois, bourguignon, saintongeais, normand, picard, wallon) – **Guyane** : Mama Bobi (interculturalités) ; Réseau de langue Mawinatongo Makandi Makandra.

Pour ELEN et les coordinations et réseaux signataires, **Tangi Louarn**, secrétaire d'ELEN délégué ■

ALLEMAGNE

ESCAPADE EN TERRE SORABE

J'ai eu l'occasion cet été de faire une escapade en terre sorabe. Les Sorabes (Sorben en allemand) sont une petite minorité slave vivant dans une région d'Allemagne qui s'appelle la Lusace (Lausitz en allemand) et qui est répartie sur 2 Länder. Cités pour la première fois en 631, les Sorabes ne sont plus actuellement que 40.000 en Haute-Lusace (Oberlausitz située en Saxe) et 20.000 en Basse-Lusace (Niederlausitz dans le Land de Brandebourg). Les deux villes les plus importantes sont Bautzen en Haute-Lusace et Cottbus en Basse-Lusace. Bautzen se situe à une soixantaine de kilomètres à l'est de Dresde.

En tant que formatrice d'allemand, j'ai été confrontée, dans l'un de mes livres de cours, à un chapitre consacré à ce peuple, à ses coutumes et à sa langue, ce qui a naturellement éveillé ma curiosité.

Avec la réforme territoriale en France et le peu de respect – pour ne pas dire le mépris – que le gouvernement accompagné par nos élus suivistes locaux a affiché à l'égard des Alsaciens, j'ai eu envie de voir comment l'Allemagne traitait l'une de ses minorités.

Le 18 août, je me rends à Bautzen, où j'ai rendez-vous à la Domowina qui est l'organisme chapeautant les associations sorabes. Je suis surprise par le bâtiment imposant, financé par les 2 Länder concernés et la République fédérale, et dont toute l'aile gauche est occupée par un magasin au rez-de-chaussée, une école de langue sorabe et les bureaux.

Je suis reçue par Monsieur Bernhard Ziesch, le directeur de la Domowina, qui répond volontiers à mes questions sur l'histoire et la langue des Sorabes. Je lui expose également

nos difficultés actuelles en Alsace. Monsieur Ziesch, par ailleurs vice-président de la FUEN (Federal Union of European Nationalities), déplore que nous n'ayons aucun texte juridique pour nous protéger et me dit en passant que la France est, avec la Grèce, le pire pays européen en matière de respect des minorités.

■ Les Sorabes aussi inspirés par les Bretons

Dans chacun des deux Länder allemands, la Constitution garantit la protection des Sorabes, de leur langue et de leurs coutumes. Langue qu'il est possible d'apprendre dès l'école maternelle – les Sorabes s'étant inspirés du modèle breton des écoles Diwan !

Madame Bärbel Felber, la secrétaire, m'emmène ensuite dans la librairie sorabe située non loin de la Domowina. Là encore, je suis impressionnée par le nombre de livres en sorabe – le sorabe s'écrit depuis 1543. Madame Felber fixe un rendez-vous pour moi, le lendemain, avec le rédacteur en chef du *Serbske Nowiny*.

Je retourne donc à Bautzen le 19 août pour une interview d'une petite heure dans le bureau du journal *Serbske Nowiny*. Il existe un journal quotidien de 4 pages format A3 rédigé en sorabe uniquement, une édition du week-end et une édition mensuelle en langue allemande. C'est dans le *Serbske Nowiny* que mon interview a été publiée. Par ailleurs, la radio diffuse 3 heures de programmes en langue sorabe tous les matins.

Bref, il nous reste beaucoup de chemin à parcourir en Alsace... **Chantal Uhring** ■



Überblick über das anerkannte Siedlungsgebiet

Illustration: CC BY-SA 3.0 D User:„NordNordWest/Wikipedia“

EURODISTRICTS RHÉNANS

LE CURIEUX CHEMINEMENT DES PÉAGES ALLEMANDS QUI FRAPPERONT NOS FRONTALIERS

Les "eurodistricts rhénans" – celui de "Strasbourg-Ortenau" notamment, dont les membres étaient réunis à Strasbourg – ont protesté – trop tard sans doute – contre l'introduction, en Allemagne en 2019 voire 2020, d'un péage qui frappera les utilisateurs des autoroutes et des routes fédérales. Si le péage autoroutier seul concerne puisqu'ils ne paieront pas les droits perçus sur les routes fédérales, la mesure adoptée concernera indéniablement le trafic transfrontalier : elle comporte, en plus, un aspect anti-européen que seule l'opposition allemande (les "Verts" et "Die Linke") y auront eu le cœur de soulever lors du débat au Bundestag.

Les péages seront, en effet, compensés aux automobilistes allemands grâce à des ristournes sur les taxes frappant les véhicules. Seuls les étrangers paieront le péage autoroutier qui "revêt ainsi un caractère discriminatoire et anti-européen, hostile aux étrangers" pour reprendre la formule utilisée par le député Anton Hofreiter, leader des Verts au Bundestag.

■ À Strasbourg, le Parlement Européen aussi...

C'est contre cet aspect discriminant que le Parlement Européen, réuni à Strasbourg, a également protesté dans une résolution adoptée par 510 voix contre 126 et 55 abstentions :

la ristourne aux automobilistes allemands "maintient" dit le texte "une discrimination indirecte fondée sur la nationalité". Au-delà de ce caractère, les Länder situés sur la frontière (Sarre et Bade-Wurtemberg en particulier) ne redoutaient que l'introduction d'un péage ait un effet négatif sur les échanges économiques avec les régions frontalières après l'adoption des péages par le Bundestag, ils avaient laissé entendre qu'ils provoqueraient un nouveau débat au Bundesrat pour obtenir une dérogation pour les frontaliers. Le Bundesrat ne bougera finalement pas et... adoptera les nouvelles mesures !

Horst Seehofer, le Président CSU de Bavière, a provoqué cette volte-face : "Je ne vous dirai pas comment j'ai réussi à faire adopter le projet. Je réserve le récit de cette "aventure" à un livre que j'écrirai !" a commenté le président bavarois, volant au secours d'un projet défendu depuis des années par Alexander Dobrindt, Ministre Fédéral des Transports, son collègue bavarois et CSU. Tout porte à croire que Seehofer pour obtenir un vote favorable de ses collègues du Bundesrat les a menacés de bloquer le versement des sommes péréquation des Länder ! L'idée des péages est en fait issue de plusieurs campagnes électorales conduites en Bavière, il s'agissait de jouer sur la "fibre identitaire" des Bavarois, volontiers réservés (!) vis à vis des étrangers. La CSU y voyait un moyen pour mobiliser les électeurs et apporter une contribution à la majorité absolue perdue par la CSU en 2008

et retrouvée lors des dernières élections à la diète de Munich.

■ La "ristourne fiscale" : une idée électorale !

Dobrindt, s'appuie sur les péages existant en Autriche, en Italie et en Suisse pour justifier son projet : il en tire argument omettant de signaler que dans les pays voisins, les péages frappent et les autochtones et les visiteurs étrangers. Il fait valoir que les péages sont un moyen de faire entrer de l'argent dans les caisses pour entretenir les infrastructures routières. Mais il veut éviter que les péages ne provoquent des réactions négatives chez les automobilistes qui sont contribuables et... électeurs ! Il a certes voulu faire entrer de l'argent dans les caisses de l'État, mais sans que l'introduction de sa "nouvelle forme de taxes", ne frappe les contribuables-électeurs d'où l'idée – subtile – de la ristourne fiscale !

Le comble c'est qu'en aménageant quelque peu son projet initial (pas de péage pour les voitures électriques, les étrangers ne paieront pas de péage sur les routes fédérales, aménagement des tarifs en intégrant les degrés de pollution) Alexander Dobrindt a obtenu le feu de la Commission de Bruxelles pour une "taxe" qui reste discriminatoire ! Il a même réussi à obtenir le soutien d'Angela Merkel qui, pourtant avait déclaré : "Il n'y aura pas de péage tant que je serai chancelière !" !

Là aussi le souci d'obtenir, avant les élections, le soutien de Horst Seehofer, qui mène une véritable guérilla contre la politique migratoire de la chancelière, a été déterminant.

■ La faute à l'Europe ?

Il n'était sans doute pas inutile d'essayer de décrypter la manière dont une mesure discriminatoire – qui nous concernera directement sur les bords du Rhin – peut naître avec le soutien de la Commission le tout en partant de considérations électorales locales. Sans oublier que les spécialistes qui avancent les investissements à réaliser pour mettre en place le système des péages, contestent le bénéfice que le gouvernement attend de ses mesures électorales.

Le Ministre estime que les péages pourraient rapporter 830 millions d'euros par an, de cette somme, il y resterait 500 millions, une fois décomptés les frais d'investissement et de fonctionnement. Pour l'association des automobilistes allemands (ADAC) les sommes avancées ne correspondraient pas à la réalité d'après l'association, les péages rapporteraient, frais déduits, près de 270 millions d'euros.

Un projet coûteux, discriminatoire, née de visions électorales dira-t-on encore que c'est la ... faute à l'Europe ?

Reste l'espoir que la plainte que doit déposer le Ministre autrichien des Transports sera couronnée de succès !

Alain Howiller ■

RHIN SUPÉRIEUR

LES JEUNES DE LA RÉGION DE COLMAR ET LE TRAVAIL FRONTALIER, QU'EST-CE QUI COINCÉ ?

Le chômage reste à un taux élevé dans la région de Colmar. En 2016, il était de 8,2 % pour les seules « catégories A » et presque le double avec demandeurs d'emploi ayant travaillé à temps partiel dans le mois. Les jeunes sont particulièrement touchés : ils étaient 4 370 de moins de 30 ans à rechercher du travail en 2014. Le marché de l'emploi suisse ou allemand, pourtant très dynamique, n'attire plus : on comptait seulement 60 travailleurs frontaliers de moins de trente ans dans les bassins de vie de Colmar et Neuf-Brisach en 2011.

Pourquoi ?

« Bien sûr, la barrière de la langue », peut-on penser. « Les jeunes ne parlent plus alsacien ». Ce n'est pas si simple. La langue dominante dans les entreprises allemandes est désormais l'allemand « standard » et les petits Alsaciens l'ont, dans leur grande majorité, apprise à l'école¹. La difficulté est surtout d'utiliser au quotidien une langue apprise de façon parfois scolaire. Ce n'est pas insurmontable : tous les témoignages de jeunes en apprentissage de l'autre côté du Rhin² montrent qu'au bout de deux mois ils sont relativement à l'aise dans la langue du voisin.

Le premier véritable obstacle est le manque d'information concrète sur le marché de l'emploi de nos voisins

Si l'on sait qu'il y a du boulot outre-Rhin, on ne sait pas exactement lequel et surtout les exigences des employeurs en matière de qualification, diplôme, niveau de langue, etc. Est-ce que les conditions de travail et les salaires justifient cet effort supplémentaire d'aller travailler en contexte allemand ? Là-aussi, difficile d'avoir une idée précise. Selon une enquête menée en 2014³ auprès de 250 jeunes germanophones inscrits à Pôle Emploi, 9 sur 10 déclaraient « mal connaître le marché de l'emploi du Bade-Wurtemberg ».

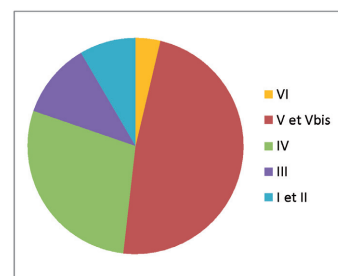
Le cas d'Alice, 18 ans, qui habite tout près du Rhin à Dessenheim, est significatif : inscrite en BTS Gestion de l'eau, elle a vainement cherché en Alsace un contrat d'alternance. Grâce à la médiation d'un conseiller « apprentissage transfrontalier » de l'Eures-T, elle a finalement été embauchée comme Azubi dans une station d'épuration de Breisach, en Allemagne, à une dizaine de kilomètres de chez elle. « Par la télé », elle savait que l'apprentissage trans-

frontalier existait, mais elle ne l'envisageait pas pour elle, jusqu'à ce que cette offre concrète lui permette de lever le blocage.

Le deuxième obstacle est la faible qualification des jeunes chômeurs de la région de Colmar

Comme le montre les tableaux suivants :

Qualification à l'inscription à Pôle Emploi (2014)	
Manœuvres	143
Ouvriers spécialisés	414
Ouvriers qualifiés p1+p2	543
Ouvriers qualifiés p3+p4	109
Employés non qualifiés	1 146
Employés qualifiés	1 656
Techniciens-Dessinateurs	241
Agents de maîtrise	40
Ingénieurs et Cadres	75
Non précisé	2
Total général	4 370



Chiffres Pôle Emploi 2014

Légende :
Niveau VI : 1er cycle 2ème degré
Niveau V et V bis : BEP CAP et équivalent
Niveau IV : Bac (général, technologique et professionnel)
Niveau III : Bac + 2 ans
Niveau I et II : Bac + 3 et plus

En Allemagne, en Suisse comme en France le niveau de qualification exigé par les entreprises augmente. Cet obstacle structurel n'est donc pas spécifique au transfrontalier mais il est redoutable...

Troisième obstacle, lui aussi structurel : les mauvaises voies de communication entre Colmar et la région de Freiburg

Il est plus rapide pour un Colmarien de rejoindre Bâle en train (46 mn) que d'aller

en Freiburg en voiture (au moins 55 mn par des routes secondaires). Côté transports publics, la situation est catastrophique : 50 minutes de bus entre Colmar et Breisach puis 30 minutes de train entre Breisach et Freiburg.

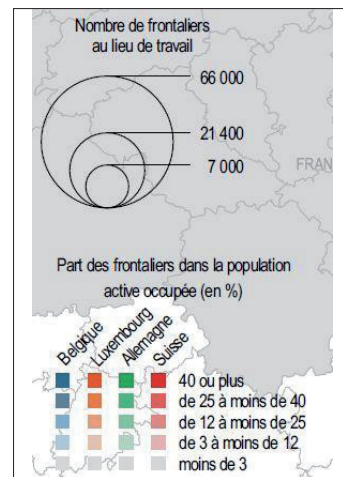
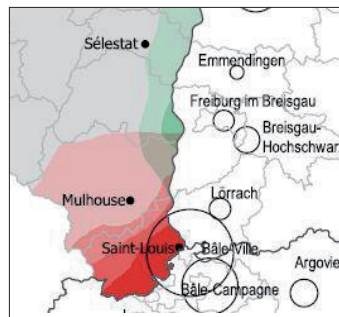
Le pont de Breisach n'a jamais été reconstruit après la guerre, alors que la voie de chemin de fer existe toujours côté alsacien, où circulent encore des trains de marchandises. Côté allemand, le service est actuellement assuré par la Breisgau-S-Bahn, avec 34 trajets quotidiens (cadencement de 30 minutes) et 9200 passagers par jour. En Alsace, avec le remplacement des trains par des bus dès 1969, on ne peut pas dire que les choix d'aménagement du territoire ont été faits en faveur du transfrontalier⁴ !

Pour les jeunes, cela se traduit directement par des difficultés de trouver un emploi. Comme le dit Amélie, qui habite Volgelsheim et qui a quitté à 17 ans le Lycée Blaise Pascal de Colmar avec un CAP Cuisine : « Pas le permis, pas de voiture, donc pas de boulot ».

En Breisgau aussi, il faudrait investir, notamment en terminant la Bundesstrasse 31 qui passe par Freiburg mais s'arrête net à Gottenheim. Les habitants du Kaiserstuhl réclament depuis des années la construction de cette voie qui soulagerait la circulation dans leurs localités et relierait Breisach à Freiburg en une vingtaine de minutes.

Ces trois manques d'investissement (dans les transports, la formation et l'information) expliquent que la région de Colmar échappe à la dynamique frontalière

Part des frontaliers dans la population active occupée (Insee 2012)



Pour donner plus de possibilités d'emploi aux jeunes de la région de Colmar, il est possible de travailler dès à présent au niveau culturel, en profitant de la position frontalière du territoire. Alors que l'enseignement de l'allemand touche une majorité de jeunes alsaciens, il est urgent d'en décomplexer son usage, en favorisant les vraies rencontres de part et d'autre du Rhin. Trop souvent, nos jeunes jugent l'allemand difficile et rébarbatif (avec ses « mots longs »), ils ne connaissent que superficiellement le pays de Bade à travers les courses chez DM, les piscines et les thermes, parfois les boîtes de nuit, sans nouer de vraies relations avec nos voisins germanophones. Emploi, loisirs et culture font partie d'une même expérience du Rhin supérieur.

Quand la population réclamera plus intensément les moyens de vivre pleinement sa double culture, peut-être que les infrastructures suivront... **Vincent Goulet, sociologue au SAGE, Université de Strasbourg**

Notes

1. Selon les chiffres 2014 de l'académie de Strasbourg, 83 % des terminales générales ou techno ont fait de l'allemand LV1 ou LV2 et 59 % des lycéens inscrits en « Bac pro ».
2. Notamment ceux recueillis lors des enquêtes qualitatives que j'ai menées depuis 2014 avec le SAGE, Université de Strasbourg, avec des financements ...
3. Deutsch-Französisches Institut/SC/Euro Institut.
4. Une association milite pour la réouverture de cette ligne : <http://www.transrhinrail.eu>

LES MERCREDIS DE L'ICA

19.04.2017 à 18h30

Patrick Schalck - La coopération transfrontalière dans le Rhin Supérieur, institutions, économie, bilinguisme, transports, universités... au centre culturel alsacien à Strasbourg, 5 bd de la Victoire.

<http://www.ica2010.fr>



CENTRE CULTUREL ALSACIEN

24.04.2017 à 18h30 Échanges transfrontaliers sur les élections

présidentielles avec le Club Voltaire et le Historischer Verein de Kehl. À Kehl.

25.04.2017 à 18h30 #emploi360 : une initiative pour ouvrir le marché de l'emploi transfrontalier des jeunes avec Nelly Keuerleber, Maison de l'Emploi. Au CCA à Strasbourg.

<http://www.centre-culturel-alsacien.eu>



SUISSE DU NORD-OUEST, PAYS DE BADE, PALATINAT DU SUD, VOIRE LA SARRE ET ... L'ALSACE

ALSACE, DE QUELQUES PRINCIPES GÉNÉRAUX

Tout ce qui touche à L'Alsace est international par essence, ceci notamment au niveau local rhénan « le Rhin Supérieur » (Suisse du nord-ouest, Pays de Bade, Palatinat du sud, voire la Sarre et ... l'Alsace).

L'environnement, les transports et les communications, la formation et la culture et les questions de développement en général doivent s'inscrire dans l'espace naturel situé entre les Vosges, la Forêt-Noire et le Jura, espace coupé par quatre frontières (française, allemande, suisse et européenne). Il est vital pour la France de donner aux territoires frontaliers des compétences et des moyens, afin d'assurer un développement optimal.

■ Le bassin du Rhin Supérieur

Le fleuve représente un fournisseur considérable d'énergie hydraulique « propre ». Il offre un potentiel en eau indispensable tant à l'urbanisation qu'au développement agricole. Le meilleur exemple, négatif, a été l'accident de « Tchernobâles » en 1986. Ceci est valable pour la nappe phréatique rhénane pour sa masse et pour la qualité de l'eau.

■ Les transports et communications

Le problème n° 1 semble être l'énorme trafic de poids lourds (nord-sud) qui de Bâle ou de Belfort passe par l'Alsace essentiellement parce que l'autoroute A5 en Pays de Bade est parallèle à l'A35 du côté rive gauche est à péage, et du côté français, elle est gratuite. Les chiffres sont parlants.

■ La culture et la formation

La culture a toujours constitué un problème pour Paris, lié aux conflits mondiaux, parce que la culture de base n'est pas allemande, mais alémanique, comme en Bade et en Suisse.

Les réformes liées au travail et aux questions sociales ayant été prises chez nos voisins il y plus de dix ans, il y a aujourd'hui plus de 100 000 actifs qui résident en France et travaillent en Allemagne et en Suisse. De même, les investissements privés venant des deux voisins sont importants.

En terme de formation, il faut donner à notre territoire et aux habitants les formations en langue allemande et dans un cadre s'inspirant des formations duales qui reposent autant sur les formations théoriques que leurs compléments pratiques en entreprise.

■ Collectivités

Il paraît essentiel de donner aujourd'hui aux collectivités françaises des compétences qui leur permettent d'agir avec les collectivités étrangères voisines dont les uns s'inscrivent dans un système fédéral (Suisse) et les autres dans un système fédéral (Allemagne).

Le Conseil régional, présidé en 2008 par M. Adrien Zeller avait organisé le 11 janvier 2008 un Congrès tripartite dont l'objectif était la mise en place d'un GECT (Groupement européen de coopération territoriale) qui aurait pris en charge la gestion et les opérations de développement. Ceci en lien avec les autorités nationales et communautaires puisque, de plus, l'espace Rhin Supérieur bénéficiait toujours du programme

INTERREG dont l'objectif est de cofinancer les projets de coopération transfrontalière (il s'agit de projets cofinancés jusqu'à 50 % par l'Europe et son Feder). La disparition du président Zeller (2009) et les changements politiques à Stuttgart ont bloqué le processus.

■ Conclusion

La France a intérêt à revoir totalement des compétences, notamment pour tout ce qui est lié aux régions qui sont au contact direct avec des pays dont le développement est favorable.

Si les Corses parlent d'autonomie, ce concept est connoté pour l'Alsace par l'histoire dans les années 1930-1935 ; l'Alsace, voire la Moselle ont besoin de compétences et de moyens nouveaux, ceci dans l'intérêt général de la France.

Les liens culturels populaires ont été parfaitement présentés lors du « Morgenstreich », le fameux carnaval de Bâle qui a défilé le lundi 6 mars 2017 à partir de 3 heures du matin. Il s'est agi d'un « vote massif pour une Alsace qui d'après un juge de Paris ne devrait plus exister », panneau porté par le tambour-major.

Une idée qui peut apparaître essentielle aujourd'hui est celle qui conduirait les leaders populaires à se mettre d'accord sur les trois ou quatre finalités définies en commun et ceci, quelle que soit l'orientation politique de chacun. Les juristes ont démontré l'injustice due à la non-application d'un droit égalitaire tant au niveau national qu'au niveau communautaire. **Pierre-Peter Meyer ■**

ELTERN ALSACE

ENTRE MAILLAGE ET DÉTRICOTAGE !

C'est à bas bruit que se mettent en place depuis quelques mois de nouveaux principes dans le cadre de l'enseignement bilingue en Alsace, qui ne laissent pas de nous inquiéter.

Alors que les décideurs -rectorat, Éducation nationale- assurent travailler d'arrache-pied pour garantir un meilleur "maillage" de l'offre bilingue en Alsace, créer et renforcer des pôles bilingues puissants, le nombre d'ouverture de nouveaux sites bilingues en maternelle est quasiment au point mort cette année et certaines actions font plus penser à un détricotage qu'à un maillage !

Engluée dans son incapacité à attirer, former et motiver des enseignants germanophones en nombre et qualité suffisants pour répondre à l'attente de plus en plus forte et large des familles, l'institution n'hésite pas à envisager des mesures pédagogiquement extrêmement dommageables : ainsi, prévoir l'ouverture des sites bilingues à partir de la moyenne section de maternelle (et non plus de la petite section) foule au pied le principe fondamental de précocité d'exposition à la langue, reconnu comme essentiel par tous les linguistes pour un apprentissage aisé d'une ou plusieurs langues.

Un autre pilier de l'enseignement bilingue est menacé : pour les écoliers, et plus particulièrement les plus petits, il est très important d'avoir un référent adulte pour chaque langue ; un maître ou une maîtresse parlant

français, un autre maître ou une autre maîtresse parlant allemand. Or les enseignants souhaitant aujourd'hui se lancer dans l'enseignement bilingue sont autorisés, en tout laxisme, par leur hiérarchie à enseigner le français et l'allemand dans leur classe. Non seulement c'est un non-sens pédagogique, mais en plus on gaspille ainsi les compétences germanophones qu'on a par ailleurs tellement de difficultés à recruter !

Et voici que la Dotation Horaire Globale (DHG) en "heures bilingues" des collèges bilingues vient d'être amputée arbitrairement de 10 à 20 % -selon les établissements-, sans information préalable, sans concertation et surtout, sans raison... La justification avancée aux principaux des collèges laisse pantois : il faut diminuer la DHG des collèges ayant déjà une filière bilingue pour "donner" ces heures aux collèges qui ouvrent une section bilingue ! Oui, vous avez bien compris : enlever 1 ou 2 heures d'enseignement en allemand dans le Sundgau doit permettre de les ajouter par miracle dans le Nord de l'Alsace. Je sais que la mode est aux hologrammes, mais le terme kaffkaïen paraît plus adapté... On déshabille Pierre mais Paul reste nu !

Décidément, nous voilà habillés pour la prochaine rentrée, et confortés dans l'idée que nous devons plus que jamais rester vigilants et mobilisés pour ne pas y perdre notre chemise ! **Claude Froehlicher, Président d'ELTERN Alsace ■**

APEPA • TABLES RONDES

> Pôle culturel de Sainte-Croix-en-Plaine

Tables Rondes

Organisées par l'Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Public en Alsace (APEPA)

Samedi 20 mai 2017 à 13h30

« Se sentir bien à l'école, au collège, au lycée »
Mieux comprendre pour mieux accompagner nos enfants et nos jeunes

> 13h30 : 1ère table ronde
Anne-Gaël Tissot - ingénieure formatrice, rééducatrice en écriture
Aider nos enfants en leur donnant les moyens de réussir par des clés de compréhension du langage écrit et du geste d'écriture

> 14h45 : 2ème table ronde
Paul Millemann - psychologue, médiateur, formateur
Comprendre les difficultés des jeunes par leurs relations aux autres / évoluer l'un vers l'autre pour des échanges apaisés



apepa
15 rue des écrivains
67000 Strasbourg
03.88.24.25.26 www.apepa.fr

EXTRAITS (PP. 13-17) – POUR PLANTER LE DÉCOR

L'ALSACE EST MORTE, VIVE L'ALSACE !

■ De la démocratie

Puisque finalement dans cet ouvrage tout tourne autour de la démocratie, il peut être utile, avant d'entrer dans ses chapitres, d'en analyser les tenants et les aboutissants. La démocratie, c'est le pouvoir du peuple, par le peuple et pour le peuple. Encore faut-il savoir de quel pouvoir pour quel peuple il est question, c'est-à-dire : d'un pouvoir différencié ou d'un pouvoir indivis, d'un pouvoir descendant ou d'un pouvoir ascendant, d'un peuple uniforme ou d'un peuple pluriel.

Le débat moderne sur la démocratie commence, au plus tard, au XVIII^e siècle. La démocratie devient alors le modèle vers lequel il faut tendre. Deux conceptions, qui ont encore largement cours aujourd'hui, se sont formées et mises en place. Chacune développe un rapport différent à la souveraineté du peuple. Leur fracture est celle qui sépare les tenants du libéralisme démocratique (pouvoir partagé et ouvert à la différence), des tenants du radicalisme démocratique (pouvoir indivisé et fermé au pluralisme).

L'analyse de ces conceptions permet d'affirmer que chacune présente des avantages, mais aussi de graves dérives et de mieux cerner où se situe la démocratie française. Qu'en est-il ?

■ Le libéralisme démocratique

Cette conception, qui privilégie la liberté, trouve son origine dans la tradition anglaise¹ et développe deux principes fondamentaux : celui de la représentation-délégation et celui de la séparation des pouvoirs.

Le premier principe part de l'idée que la volonté politique est élaborée par un processus de mise en concurrence des intérêts différents d'individus ou de groupes hétérogènes, processus duquel se dégage une majorité. Elle résulte d'un compromis. Elle s'impose à tous au travers des lois votées à la majorité par les représentants du peuple auxquels est déléguée, par un pacte, la souveraineté nationale. La démocratie ne signifie pas ici pouvoir du peuple, mais pouvoir avec le consentement du peuple.

Le deuxième principe, celui de la séparation des pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire), est compris comme une limitation du pouvoir. Celle-ci n'est pas un simple partage des pouvoirs. Elle repose aussi sur leur collaboration, leur contrôle et leur confrontation.

Le libéralisme démocratique trouve sa traduction dans les libertés personnelles basées sur les droits de l'homme, dans l'État constitutionnel qui légitime son autorité par la séparation et le contrôle des pouvoirs, dans la loi fondamentale placée au-dessus de la souveraineté populaire, dans l'État de droit qui protège ses citoyens et renonce à l'omnipotence, dans le pluralisme légitime qui assure l'ouverture sur la société, dans la participation des citoyens au travers des élections, dans la représentation parlementaire et le mandat libre, dans la libre entreprise et l'économie de marché, dans la reconnaissance d'intérêts particuliers...

■ Le radicalisme démocratique

Cette conception, qui met en avant l'égalité, trouve son origine dans la tradition française² et repose sur l'idée selon laquelle la volonté générale n'est pas la volonté de tous ou somme des volontés individuelles, mais l'expression de l'intérêt général d'un être commun. Elle ne représente pas nécessairement l'opinion de la majorité et fait abstraction des intérêts particuliers. Elle est identique à la volonté de chacun, puisque chacun renonce, par un pacte, à sa volonté propre au profit de la communauté, personnalité distincte de celle des individus qui la composent. La liberté est subordonnée à l'égalité qui n'existe que dans la reconnaissance de la volonté générale. La loi exprime la volonté générale et doit être dictée par le souci du bien commun. Elle nécessite le consentement de tous. Elle est faite par le peuple, sans intermédiaire. La souveraineté populaire est absolue, indivisible, inaliénable et ne peut être déléguée. Le pouvoir est exercé exclusivement par le souverain, c'est-à-dire par le peuple un et indifférencié.

La démocratie signifie ici gouvernement par le peuple. Et l'unicité supposée de la volonté populaire crée l'identité entre gouvernants et gouvernés, entre l'État et la nation, et donc entre la nationalité et la citoyenneté, entre la culture politique et la culture majoritaire, dominante ou nationale.

Le radicalisme démocratique établit l'État-nation et la communauté. Il réside dans la confusion entre les pouvoirs, la prééminence de l'égalité sur la liberté, la démocratie directe, le mandat impératif, le rejet des intérêts particuliers, le communautarisme, l'homogénéité de la volonté populaire, le bien commun objectif, unitaire et imposé, l'orientation politique planifiée, l'autoritarisme d'État, le monisme, c'est-à-dire le tout ramené à l'un.

■ Les dérives du libéralisme

Le libéralisme démocratique tend, au travers de ses excès, à établir le pluralisme élitaire (le pouvoir est entre les mains des élites), le pur ou égoïste pragmatisme, la prédominance des intérêts privés, l'atomisation de l'individu (l'icône de la société), la fragmentation sociale (le chacun pour soi et le « sans moi »), la « sociétéisation de l'État », la déliquescence de l'autorité de l'État au profit des libertés individuelles, le jeu des alliances politiciennes, le multiculturalisme, la tyrannie des minorités...

Les politiques libérales mettent beaucoup d'énergie dans la satisfaction d'intérêts particuliers d'individus ou de groupes au lieu de travailler à l'édification d'un monde partagé et faussent les règles démocratiques en déplaçant le lieu de la décision des assemblées élues vers les tribunaux, du débat vers l'arrêt de justice (judiciarisation).

Les libéraux se trompent lorsqu'ils pensent qu'il est plus important de donner des droits aux personnes que de préserver le sentiment d'appartenance à une communauté, voire à considérer ce droit comme superflu.

Pierre Klein

L'Alsace est morte, vive l'Alsace !

Du jacobinisme vers l'union dans la diversité



Allewil

À paraître aux Éditions Allewil, le nouvel ouvrage de Pierre Klein, **L'Alsace est morte, vive l'Alsace ! Du jacobinisme vers l'union dans la diversité**. Date de parution : Juin 2017 – Broché – 21 cm x 14 cm – 132 pages – 12 € commande@editions-allewil-verlag.com

Cette idéologie conduit à la privatisation des existences et introduit dans la société les germes de sa désagrégation. L'individu s'isole, cultive son particularisme et oublie son appartenance citoyenne sous couvert d'intérêts strictement subjectifs à préserver ou à reconquérir, non plus au travers du débat démocratique, mais devant la justice, non plus au travers de l'État de droit, mais d'un marché du droit.

■ Les dérives du républicanisme

De son côté, le caractère communautariste, culturaliste et ethnocentriste du radicalisme démocratique, encore appelé républicanisme, qui repose sur l'utopie d'un bien commun, sur l'unicité culturelle et qui met le principe de majorité en doute, présente bien des dangers.

Il se prête aisément à l'usurpation du pouvoir par une oligarchie de partis, à « l'étatisation de la société », à la nationalisation des individus, à l'imposition de valeurs, à l'orientation politique par contrainte, à l'égalitarisme, au déni des droits subjectifs et à l'oppression des intérêts différenciés, à la négation de l'individu au profit du seul citoyen, homme neutre de particularisme, à la disparition

de l'homme dans la masse, à l'hostilité au pluralisme, à l'État absolu, à l'instauration du « peuple d'État », au pouvoir totalitaire, à la tyrannie de la communauté...

Les politiques communautaristes monopolisent les énergies vers la satisfaction d'intérêts ou de valeurs globales d'un être commun dominateur, au lieu de se préoccuper de l'émancipation et de la responsabilisation de l'individu.

Les individus ne sont-ils pas d'autant mieux intégrés qu'ils ont le sentiment d'être inclus dans une communauté qui relève le défi de les réunir à la fois sur leur ressemblance et sur leur différence, sur ce qui est commun à tous et particulier à chacun ?

Les communautaristes ont tort de croire que le sentiment d'appartenance à la communauté nationale et l'attribution de droits politiques au citoyen rendent inutile l'attribution de droits culturels à l'individu et suffisent à l'épanouissement de l'une (la communauté nationale) comme de l'autre (l'individu).

Notes :

1. Autour de John Locke en particulier.
2. Autour de Jean-Jacques Rousseau en particulier.